

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
30 octobre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 692 relatif au réaménagement de la parcelle 828 et DP 197 du plan de quartier « Bellerive » et réaménagement partiel du chemin du Lac, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la parcelle 828 et DP 197 du plan de quartier « Bellerive » et au réaménagement partiel du chemin du Lac ;

Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 432'000.- TTC ;

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2025.

Le Président :

La secrétaire :



Thomas McMullin



Nathalie Cattin Rich